

LE DENIER DE JUDAS

DU

Couvent des Capucins d'Enghien





I.

Parmi les objets précieux conservés au trésor du couvent des Capucins de cette ville, l'attention des visiteurs se porte particulièrement sur une grande croix-reliquaire, enfermée sous glace, et faite du bois provenant d'un arbre miraculeux planté par saint François d'Assise. C'est ce que rappellent les mots : « de ligno S. Franc. » tracés sur une bande de parchemin. Au centre de la croix est renfermé un morceau de la vraie croix. La branche inférieure est percée d'une ouverture où se voit une monnaie antique. Une seconde bande de parchemin portant : « unus ex trigintis » d'une écriture du XVIIe siècle, confirme la tradition d'après laquelle cette pièce serait l'un des trente deniers remis au traître Judas par les princes des prêtres pour leur livrer le Sauveur. Elle avait été donnée à Rome à la marquise Marie-Madeleine de Hamal, femme de Guillaume de Croy. Après la mort de cette princesse, la pièce fut remise au couvent des Célestins d'Héverlé, d'où elle passa à celui où elle se trouve encore. Elle pèse dix grammes. Elle porte au droit la tête du soleil, de face, entourée de rayons; au revers une rose avec un bouton à droite, à gauche un dissérent monétaire représentant un homme armé, au-dessus le mot $PO\Delta ION$, au-dessous, et coupé par la tige de la fleur, un nom d'officier monétaire : $APIST...ITO\Sigma$ (1).

C'est l'une des plus récentes reliques extrinsèques de la Passion, probablement la plus récente.

Les documents du moyen âge nous ont conservé le souvenir de nombreux objets vénérés dans les églises comme ayant joué un rôle matériel dans la vie du Sauveur, et qui, pour la plupart, ont disparu, les uns au cours des discordes civiles, les autres retirés par l'autorité ecclésiastique qui suspectait leur authenticité. Plusieurs ont été l'objet de monographies de Mgr. Barbier de Montault et de M. de Mély. De ce nombre sont les deniers de Judas.

M. de Mély, qui paraît ignorer le transfert de celui qui nous occupe d'Héverlé à Enghien, en trouve seize mentionnés dans les auteurs. Les pièces vénérées à Aix en Provence, à Montserrat en Espagne, au Puy en Vélay, à Saint-Denis et les deux de Florence nous sont inconnues. Celle de la cathédrale de Sens est une monnaie arabe du sultan Khalib. Celles de Malte, de Paris, de Rome, d'Oviédo et d'Enghien sont des monnaies de Rhodes, frappées avant notre ère, entre 400 et 168. Elles portent au droit la tête du soleil de face, avec ou sans rayons et, au revers, la rose, emblême et homophone du nom de l'île.

Comment est-on arrivé à voir presque systématiquement dans ces pièces le type de celles ayant formé le prix de la trahison? sans doute à cause du mot PODION que l'on a pris pour le nom du tétrarque de Judée Hérode, en suppléant la lettre H disparue peut-être par usure ou restée en dehors du flan.

De tous les deniers connus au moyen âge, deux seulement sont parvenus jusqu'à nous sans avoir subi de déplacement : celui de Sens et celui de Sainte-Croix-en-Jérusalem, à Rome. A une époque où la plupart de ces singulières reliques disparaissaient pour toujours des trésors où elles avaient été conservées durant des siècles à côté d'autres non moins suspectes, des raisons de famille ont procuré à la pièce d'Héverlé, par son transfert à Enghien, un regain de faveur. Marie de Hamal, femme du puissant favori de Charles-Quint, Guillaume de Croy, mort le 28 Mai 1521, avait légué ses reliques précieuses au monastère fondé par son mari dans le voisinage de Louvain, où était le centre de ses intérêts et où il avait multiplié les fondations pieuses. Guillaume de Croy et Madelaine de Hamal n'ayant pas eu d'héritier, leurs biens revinrent plus tard à la famille d'Arenberg dont le centre d'intérêts féodaux était à Enghien. De là le transfert de la relique dans le couvent des Capucins.

Les voyages de la pièce d'Enghien étant connus, il ne serait pas sans intérêt de s'enquérir du sort des autres deniers que M. de Mély mentionne dans son travail publié dans la Revue de Numismatique, après avoir été lu à la Société des Antiquaires de France. Il en est une notamment dont il y aurait avantage à retrouver la provenance et la situation actuelle. M. de Mély rappelle, qu'en 1862, M. Feuardent a mis en vente un octodrachme de Syracuse, serti dans un cercle d'or, qui portait en caractères gothiques la fin du verset de saint Mathieu : « Quia pretium sanguinis est, » ce qui désigne la pièce comme ayant été un denier de Judas et peut-être un des six dont la nature nous est inconnue, puisque parmi ceux dont il nous reste des descriptions on ne voit aucune pièce de Syracuse.

Dans cette recherche, il importe de préciser les termes du problême en procédant par élimination. M. Barclay-Head place entre 400 et 304 la frappe des pièces non radiées et sans inscription au revers; la rose est alors fréquemment placée entre deux boutons et le symbole accessoire fait défaut. Après le siège de la cité par Démétrius Poliorcète, la tête du droit est radiée, le revers s'entoure d'un grénetis et on y voit paraître le nom de la cité, un nom ou une initiale de monétaire, enfin le bouton ou la feuille de gauche fait place à un symbole qui différencie les émissions

⁽¹⁾ Les lettres du milieu sont effacées.

ou remplit quelque rôle analogue. Il y a là trois séries facilement reconnaissables, même sur les dessins peu exacts que Budeus nous a transmis. L'exemplaire de Malte était anépigraphe, et probablement il en était de même de celui que l'ordre possédait à Paris, dans sa commanderie de Saint-Jean-de-Latran, rue Saint-Jacques, autant que l'on en peut juger par les termes dont il se sert.

Celui de Sainte-Croix-en-Jérusalem, dessiné également par lui, et qui est parvenu jusqu'à nous, porte le mot $PO\Delta ION$ seul et deux boutons.

Celui du Temple de Paris avait un Δ comme initiale et un foudre pour symbole. J'ai cherché dans les collections du Cabinet de France s'il ne se trouverait pas une pièce que l'on put être tenté d'identifier avec lui; il se rencontre bien une monnaie correspondant à cette description, mais elle est malheureusement entrée avec la collection Said Pacha, en Juillet 1862.

Nous n'avons pas de description numismatique de la pièce d'Oviédo, mais elle a été vue par Moralès vers 1765. Il ajoute que tous les deniers de Judas connus de lui sont des monnaies de Rhodes.

Il y a incertitude pour le denier de Vincennes (qui n'a dû disparaître qu'à la Révolution), et pour un autre qui était aussi à Rome, mais dont M. de Mély n'indique pas le lieu de dépôt. Peut-être y aurait-il là une piste intéressante à suivre.

Si nous passons aux pièces dont la nature nous est inconnue, on est tenté d'exclure celles des Visitandines d'Aix et de l'abbaye de Saint-Denis qui ne sont mentionnées que dans le *Dictionnaire des Reliques*, de Collin de Plancy. Cet auteur ne mérite que fort peu de confiance lorsqu'il n'indique pas ses sources, et tous les historiens de Saint-Denis le passent sous silence.

Nous n'avons pas de description des deux pièces florentines, mais il serait surprenant qu'elles ne fussent pas de l'île de Rhodes, car elles devaient être connues de tous les Italiens savants qui avaient vu celles de Rome et surtout celle de Malte, dont Antoine Cressin, prieur de l'ordre de 1556 à 1584, avait distribué de nombreuses empreintes, et une différence notable du type les aurait frappés.

L'incertitude n'est sérieuse que pour les deniers de Montserrat et du Puy. La pièce d'Espagne est signalée par des documents qui remontent à 1648. De celui du Puy on ne sait que l'histoire de la donatrice, transmise par Otto de Guissey. C'était une dame dont le fils avait servi chez le Grand Turc et avait reçu de celui-ci la relique à titre de récompense. Il y a peut-être lieu de rapprocher cette pièce de celle vendue par M. Feuardent en 1862.

II.

S'il est incontestable que la plupart des monnaies considérées par nos aïeux comme ayant été des deniers de Judas, étaient antérieures de deux à quatre siècles à l'époque où vivait le Christ, on sera peut-être désireux de savoir ce qu'étaient réellement les trente pièces données à l'apôtre pour prix de sa trahison.

Le numéraire qui circulait alors en Judée était la monnaie romaine, et exceptionnellement certaines espèces grecques. Peut-être y avait-il encore quelques deniers de l'époque républicaine, de ceux improprement appelés consulaires, mais ils devaient être rares. La masse se composait de deniers d'argent d'Auguste et de Tibère et d'autres monnaies des mêmes princes, qualifiées parfois de deniers d'or. On en a une preuve dans l'Évangile de saint Mathieu, ch. XXII, à propos du denier qui sert au paiement de l'impôt. Il est vrai que le chapitre XVII, v. 2, parle d'un statère, mais peut-être ce mot ne désigne-t-il que la pièce d'or romaine qui avait pris la place du statère grec.

Dans le récit de la Passion, saint Mathieu dit toujours : « triginta argenteos, » ce qui éveille en nous la pensée du denier d'argent, mais, à la réflexion, la somme versée au traître semble bien peu vraisemblable. L'intérêt de l'aristocratie sacerdotale de Jérusalem à se défaire du Christ était considérable, car il avait un grand ascendant sur les classes populaires, et se montrait pour elle un adversaire résolu; or, les trente deniers ne représentent en poids qu'une vingtaine de francs de notre monnaie, et, même en attribuant au métal blanc une valeur beaucoup plus considérable que de nos jours, on arrive encore à un chiffre bien faible pour rémunérer le service rendu, les risques à courir et enfin peu en rapport avec le taux auquel un homme estime généralement sa conscience. Après la restitution par Judas, cette somme sert à l'achat d'un cimetière pour les étrangers, qui devaient être nombreux à Jérusalem, et trente deniers d'argent ne pouvaient représenter la valeur d'un terrain d'une étendue suffisante.

La difficulté disparaît si on admet des deniers d'or, en se rappelant que dans l'antiquité comme de nos jours les mots « argentum, argenteus » étaient devenus, dans le langage courant, synonymes de monnaie, abstraction faite du métal dont elle était composée. Le prix, qu'il nous reste difficile d'évaluer exactement, serait alors supérieur à 700 frs., ce qui est plus admissible et n'exige pas un effort d'interprétation inconciliable avec la vraisemblance et avec les termes de l'écrivain sacré.

F. DE VILLENOISY.

